

Enseignement scolaire

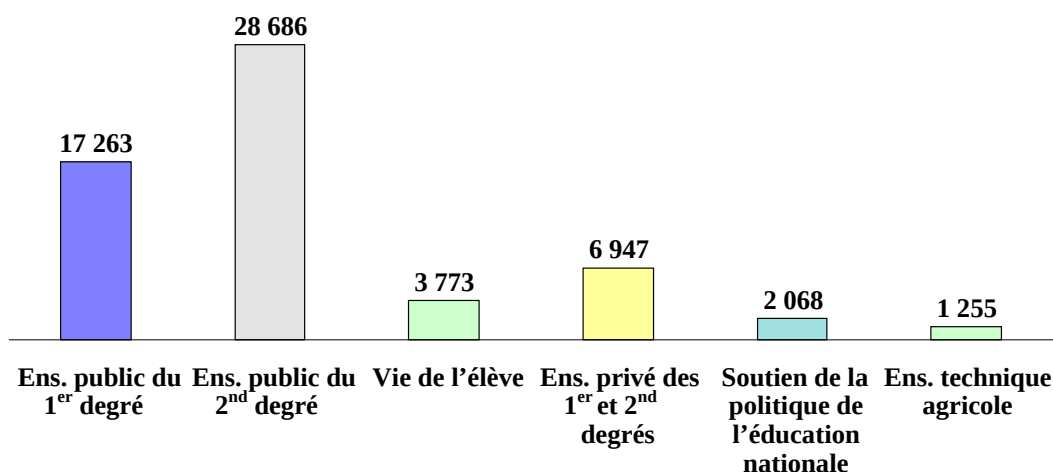
Autorisations d'engagement : 60,01 milliards d'euros
Crédits de paiement : 59,99 milliards d'euros
Emplois de l'État : 993 672 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Emplois des opérateurs : 5 037 équivalents temps plein (ETP)

La mission « Enseignement scolaire » doit permettre aux élèves d'acquérir les compétences indispensables à leur future vie d'adulte et de citoyen. Elle concourt à la scolarisation de plus de 12 millions d'élèves, emploie plus d'un million d'agents publics soit près de la moitié des agents de l'État, et représente près de 60 milliards d'euros, soit environ 22 % du budget de l'État, ce qui en fait la mission la plus importante du point de vue financier.

Les orientations budgétaires 2009-2011 mettent en œuvre concrètement les engagements pris par le président de la République. Tout en participant à l'effort de maîtrise de la dépense publique et de modernisation de l'État, le budget 2009 développe une politique ambitieuse en direction de tous les élèves afin de garantir à chacun d'entre eux l'acquisition du socle commun de compétences et de connaissances fondamentales.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

**Répartition des crédits de paiement par programme
(en millions d'euros)**



La mission s'articule autour de quatre programmes à portée pédagogique (« Enseignement public du premier degré », « Enseignement public du second degré », « Enseignement privé des premier et second degrés » et « Enseignement technique agricole », dont l'ensemble représente 54,1 milliards d'euros, d'un programme « Vie de l'élève » (3,8 milliards d'euros¹) concourant à améliorer les conditions de travail des élèves, et d'un programme « Soutien aux politiques de l'éducation nationale » (2,1 milliards d'euros), qui porte certaines dépenses transversales au ministère de l'Éducation nationale.

Le principal objectif de la mission est de **conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendus en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes**, afin de favoriser leur réussite dans l'enseignement supérieur et le monde du travail.

L'école porte une attention particulière aux publics les plus vulnérables et faisant face à des difficultés spécifiques. L'objectif est **d'accroître la réussite des élèves issus des catégories sociales les moins favorisées et des élèves à besoins éducatifs particuliers**, notamment des enfants handicapés.

Le Gouvernement veille également à ce que les moyens importants qu'il consacre à l'enseignement scolaire soient **répartis de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire et employés le plus efficacement possible, en rationalisant l'offre de formation**. À cette fin, le principal objectif d'efficience demeure d'améliorer la gestion du potentiel enseignant au bénéfice des élèves. Ainsi, il est fixé comme objectif une diminution du pourcentage d'heures d'enseignement non assurées dans le secondaire de 6,2 % en 2007 à 4 % en 2009.

2. Principales orientations pour 2009-2011

Une adaptation des différents cycles scolaires et un traitement renforcé de la difficulté scolaire

Les enquêtes nationales et internationales ont mis en évidence une dégradation des performances de notre système éducatif. Afin d'inverser cette tendance, plusieurs réformes sont mises en œuvre dès la rentrée 2008 :

- à l'école élémentaire, de nouveaux programmes et une nouvelle organisation de la semaine, avec du temps dégagé pour le soutien scolaire aux élèves en difficulté ;
- dans le secondaire, l'accompagnement éducatif dans les écoles et collèges de l'éducation prioritaire, la généralisation de stages de remise à niveau et l'extension de l'opération « reconquête du mois de juin » à l'ensemble des académies.

En 2009, le cycle de référence d'accès au bac professionnel en trois ans sera généralisé.

Enfin, le ministre de l'Éducation nationale a engagé la réforme du lycée qui débutera par la classe de seconde à la rentrée 2009, et se poursuivra par celle de la classe de première en 2010 et celle de la classe de terminale en 2011. Cette réforme vise à permettre la réussite scolaire de tous les élèves au lycée, améliorer les processus d'orientation et garantir la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

¹ 4,1 milliards d'euros à périmètre constant, après décentralisation des personnels TOS des établissements publics locaux d'enseignement.

L'optimisation du potentiel d'enseignement

Le potentiel d'enseignement sera mieux mobilisé au profit des élèves, par l'optimisation des remplacements, le redéploiement des postes d'enseignants qui ne sont pas devant les élèves. La réforme du recrutement des enseignants qui aura lieu en 2010 conduira à un nouveau recrutement au niveau master.

La scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire

La scolarisation des enfants handicapés est une priorité gouvernementale. Cela se traduira notamment par la création de **200 nouvelles unités pédagogiques d'intégration (UPI)** et le **recrutement d'auxiliaires de vie scolaires**. L'objectif de couverture de tout le territoire par des UPI se traduit par la cible d'un nombre total de 2 000 UPI en 2010, avec un effort notable sur les ouvertures d'UPI dans les lycées professionnels.

L'enseignement technique agricole

L'enseignement technique agricole, qui accueille plus de 173 000 élèves dans ses 867 établissements, se caractérise par une très bonne insertion professionnelle (taux d'insertion de 80 %, 45 mois après l'obtention d'un diplôme en formation initiale) et un taux élevé de réussite aux examens (près de 80 %) grâce à l'accompagnement personnalisé des élèves et à l'ouverture sur le monde du travail.

Les deux objectifs prioritaires de ce programme, pour 2009, sont la préservation de la qualité de l'enseignement agricole et le renforcement de son attractivité.

3. Efficacité des politiques

L'efficacité des moyens investis dans l'éducation passe par la mobilisation et l'optimisation de l'action des 1,1 million de fonctionnaires qui assurent le service public de l'éducation.

L'amélioration de l'efficience du système éducatif se fera en 2009 notamment par :

- la prise en compte de l'évolution des **effectifs d'élèves** : elle se traduira globalement par le non-renouvellement, en 2009, de 1 800 postes d'enseignants dans l'enseignement public et privé. Des créations de classes interviendront dans le premier degré pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves, alors que la décroissance des effectifs dans le second degré se traduira par le non-remplacement de départs en retraite ;

- **l'optimisation de la gestion des remplaçants dans le second degré** : une agence du remplacement sera créée afin de professionnaliser le remplacement et de permettre l'optimisation de celui-ci sur l'ensemble du territoire. Cela permettra le non-renouvellement de 3 000 emplois sans dégradation du service ;

- la réaffectation de **3 000 maîtres spécialisés** dans le traitement de la difficulté scolaire (dans le primaire). Ces maîtres pourront au sein des écoles et dans le cadre de la nouvelle organisation de la semaine scolaire traiter au mieux et en continu la difficulté scolaire ;

- les perspectives de recrutement conduisent à la suppression de 4 450 emplois de **stagiaires**.

Au-delà, la formation des enseignants sera profondément réformée à la rentrée 2010, ce qui permettra notamment de revaloriser les débuts de carrière.

L'ensemble de ces réformes permettra de maintenir le taux d'encadrement des élèves tout en redéployant les moyens vers les publics prioritaires (élèves en difficulté scolaire ; élèves handicapés notamment).

Plafonds 2009-2011

En millions d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
Autorisations d'engagement	59 107	60 009	61 675	62 952
Crédits de paiement	59 053	59 991	61 648	62 926

Ministres concernés :

- **Éducation nationale**
- **Agriculture et Pêche**